

## DEC213198DRH

**Décision modifiant la décision DEC191390DRH du 4 juin 2019 désignant les représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS**

**Le Président-directeur général,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

**Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n°060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n°121282DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n°191390DRH du 4 juin 2019 portant désignation des représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

### **Article 1<sup>er</sup>**

Robert ROUSIC, Directeur adjoint FR3479 Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM), est désigné membre de la commission nationale de mobilité en tant que représentant suppléant, en remplacement de Thierry ARTUSO, pour la durée du mandat restant à courir.

### **Article 2**

Myriam DANON-SZMYDT, Secrétaire générale du Réseau des Maisons des sciences de l'Homme et Directrice de l'UMS3603, Structuration et Internationalisation des SHS, est désignée membre de la commission nationale de mobilité en tant que représentante suppléante, en remplacement d'Isabelle LONGIN, pour la durée du mandat restant à courir.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **05 OCT. 2021**

Antoine PETIT